

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

La route, les pauvres et le prince. L'hôpital rural de Grand-Vaux à Balâtre/Boignée

Nieus, Jean-François

Published in:

Cahiers de la Maison du Patrimoine Médiéval Mosan

Publication date:

2019

Document Version

le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Nieus, J-F 2019, 'La route, les pauvres et le prince. L'hôpital rural de Grand-Vaux à Balâtre/Boignée: approche historique (XIIIe -XVIe s.)', *Cahiers de la Maison du Patrimoine Médiéval Mosan*, vol. 13, pp. 91-109.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

La route, les pauvres et le prince. L'hôpital rural de Grand-Vaux à Balâtre/Boignée : approche historique (XIII^e-XVI^e siècles)

Jean-François Nieus

Docteur en histoire, FNRS – Université de Namur

Être invité, par un complet hasard, à pénétrer dans un édifice du Moyen Âge encore inconnu, et qui en plus se révèle être l'ultime témoin d'une typologie architecturale disparue, relève de l'improbable dans la Belgique du XXI^e siècle. C'est pourtant ce qui est arrivé récemment à l'auteur dans la petite localité de Balâtre (Jemeppe-sur-Sambre), située dans le nord-ouest de la province de Namur. À l'écart du village, au lieu-dit Grand-Vau(x), niché au fond d'un discret chemin qui débouche sur la rue du même nom, se cache un bâtiment en pierre d'apparence anodine. Son volume rectangulaire et sa physionomie générale l'assimilent à une habitation particulière, ce qu'il est d'ailleurs aujourd'hui. Rien n'attire l'œil au premier regard, si ce n'est peut-être son entrée rejetée dans un angle de la façade et surmontée d'un puissant linteau droit. Les auteurs de *l'Inventaire du patrimoine monumental*, qui l'ont observé de l'extérieur dans les années 1970, y ont vu « un logis de style traditionnel, de la première moitié du XVII^e siècle »¹. Cependant, dès l'instant où le visiteur franchit son seuil, il se trouve immergé dans un décor de pierre brute – fort bien mis en valeur par une restauration récente des lieux – dont l'origine médiévale saute aux yeux. Dans un petit vestibule coiffé de voussettes irrégulières sur croisée d'ogive, apparaît, juste en face de la porte d'entrée, un second passage qui donne accès à une ample salle carrée, assez haute, voûtée elle aussi sur croisée d'ogive. Sur la gauche, une volée d'escaliers conduit à une pièce oblongue, plus basse et couverte en berceau surbaissé, derrière laquelle se trouve une seconde pièce toute semblable. La circulation entre ces quatre volumes du rez-de-chaussée s'effectue à travers des ouvertures percées dans les murs de décharge des berceaux, surmontées de solides linteaux et couronnées de voussures en arc en mitre ou en ogive. De petites niches apparaissent ici et là dans les murs. Les anciens percements extérieurs, photographiés avant leur modernisation, se limitaient en façade à de minuscules baies...



Évocation des volumes du rez-de-chaussée
(Croquis hors échelle, J.-F. Nieus)

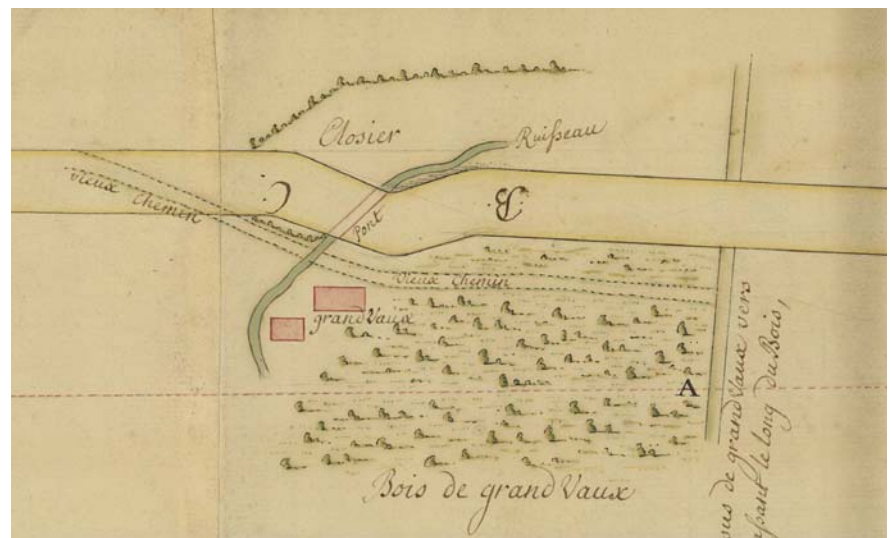


Grand-Vaux dans les années 1970 (IPCI, 92140-INV-0005-01, photo © SPW-AWaP)

1. *Le patrimoine* 1975, p. 54.



Carte de Ferraris, vers 1775 (KBR, cartes et plans, ms. IV 5.567 © KBR)



Projet de rectification de la route Mons-Namur, XVIII^e siècle (AGR, cartes et plans, I/2569 © AGR)

passage à gué⁸. Au Moyen Âge, cette route était même stratégique à l'échelle du comté de Namur (dont Boignée était un village frontière), car elle assurait la communication entre la capitale mosane et les bailliages excentrés de Viesville et Fleurus⁹. Au XVIII^e siècle encore, elle restait suffisamment fréquentée pour qu'on envisage d'en redresser le tracé à grands frais, notamment à hauteur de Grand-Vaux¹⁰. Plusieurs chemins secondaires croisaient en outre la route Mons-Namur à proximité immédiate de Grand-Vaux. Ce positionnement à proximité des axes de circulation est révélateur de la fonction du site.

En contrepoint, il faut encore noter que le lieu se trouve de façon générale en marge de l'activité humaine : situé à la lisière d'un bois, aux confins de deux terroirs (Boignée et Balâtre), tout à fait à l'écart des centres villageois (celui dont il dépendait, à savoir Boignée, est distant de 1,7 km à vol d'oiseau), seule étape sur la route Mons-Namur entre Fleurus et Onoz. Cette autre caractéristique de Grand-Vaux paraît contredire la précédente, mais elle s'explique plutôt bien au regard des origines de l'établissement hospitalier.

8. Cf. *infra* la carte « Le cadre géopolitique aux XIII^e-XIV^e siècles ». Le tracé local de cette route a été définitivement oblitéré par la construction de l'autoroute E42 et par les opérations de remembrement des années 1970, mais on le devine encore sur les vues aériennes. Son itinéraire a été étudié par FICHEFET 1968.

9. Cf. *infra* « Le bail à ferme de 1306 : sous la tutelle du prince ».

10. Bruxelles, AGR, Cartes et plans, I/2569.

IIII Les origines (avant 1229) : une communauté mixte de dévots laïques ?

Les textes anciens qui évoquent Grand-Vaux ne sont pas nombreux, mais la chance aidant, ceux qui subsistent balisent assez correctement les grandes étapes de son histoire. La plus ancienne mention de l'endroit intervient en mai 1229, dans un acte par lequel un certain Guillaume d'Harton, vassal de Godefroid de Perwez, et son épouse Ide cèdent leurs biens à Harton « à la communauté de moniales qui, sur notre conseil, ont déménagé de Grand-Vaux (*de Grandi Valle*) vers le lieu appelé Argenton près d'Harton »¹¹. Il s'agit des cisterciennes de l'abbaye d'Argenton à Loncée¹², dont c'est ici la première occurrence dans ce qui fait office de charte de fondation. L'identification du toponyme *Grandis Vallis* au Grand-Vaux qui nous occupe, proposée dès la fin du XIX^e siècle¹³, ne fait guère de doute en l'absence d'alternative plausible¹⁴ et au vu de la fonction ultérieure du site que nous allons découvrir. Un groupe de femmes à vocation religieuse était donc présent à Grand-Vaux avant 1229. Depuis quand ? Dans quel contexte ? L'éditeur des chartes d'Argenton, Émile Brouette, a tenté de montrer que la future communauté cistercienne existait déjà avant 1215, mais son argument est faible¹⁵. C'est en fait à travers l'histoire de Grand-Vaux après 1229 que se devinent rétrospectivement les origines de cette communauté féminine.

Le lieu apparaît en pleine lumière une quinzaine d'années plus tard. On conserve tout d'abord le texte – également édité par Brouette – d'une bulle pontificale du 14 juillet 1246 expédiée depuis Lyon « au maître et aux frères de l'hôpital (*hospitale*) de Grand-Vaux »¹⁶. À la demande de ces derniers, Innocent IV (1243-1254) prend sous sa protection leurs personnes, le lieu dans lequel ils « se consacrent à l'obéissance divine » et leurs possessions. Cette courte charte, rédigée selon le formulaire très convenu de la chancellerie papale, en précède de peu une seconde, beaucoup plus riche d'enseignements : au mois d'octobre 1246, le chapitre Saint-Feuillen de Fosses promulgue les statuts de « l'hôpital (*xenodochium*) sis sur notre territoire de Boignée, [qui] a été institué sous l'impulsion de la charité pour venir en aide aux pèlerins souffrants (*infirmorum peregrinorum*) »¹⁷.

Dans les années 1240, Grand-Vaux est donc occupé par une communauté masculine desservant un « hôpital pour pèlerins », c'est-à-dire une maison principalement dédiée à l'accueil et au réconfort des passants, inspirée par la grande

11. *DiBe* 18525 = BROUETTE 1950, p. 322-325, n° 1 : *contulimus in elemosynam libere et absolute conventui monialium que consilio nostro se transtulerunt de Grandi Valle ad locum qui dicitur Argenton, prope Harenton, omnia bona nostra que habemus apud predictum Harenton*. Confirmation par Godefroid de Perwez en 1232 : *ibid.*, p. 333-336, n° 5.

12. Prov. et arr. Namur, comm. Gembloux.

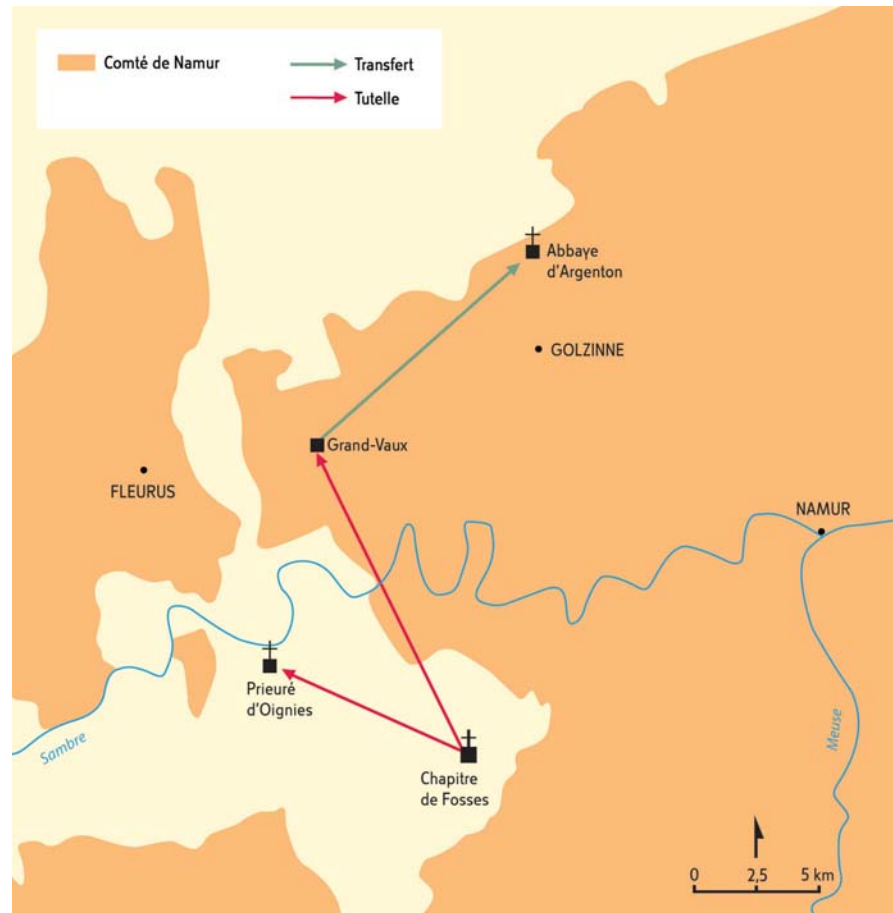
13. BERLIÈRE 1890-1897, p. 178. Berlière signale même que « [l]a ferme de Grand-Vaux renferme encore des parties très anciennes ». L'identification a été reprise par BROUETTE 1950, p. 299, n. 1 ; BROUETTE 1968, p. 22-23 ; BROUETTE 1971, p. 15.

14. Aucun toponyme similaire dans GYSSELING 1960.

15. BROUETTE 1955. Brouette s'appuie sur le fait qu'une bulle pontificale pour Argenton en 1229 assure aux moniales la libre possession des biens qu'elles avaient acquis « avant le concile de Latran » (*ante concilium generale*), mais, comme l'admet lui-même cet auteur, il s'agit d'une formule stéréotypée qui a pu se glisser mécaniquement sous la plume du rédacteur de l'acte.

16. *DiBe* 31761 = BROUETTE 1968, p. 24-25 (d'après le cartulaire du chapitre de Fosses).

17. *DiBe* 23324 = BARBIER 1867, p. 503-504, n° 31 (d'après le cartulaire du chapitre de Fosses).



Grand-Vaux et les maisons religieuses associées (réalisation Phi Média © MPMM)

tradition monastique et canoniale de l'hospitalité envers les étrangers¹⁸. La position du site au bord d'une route prend ici tout son sens. Mais depuis quand en était-il ainsi ? Quel lien établir avec la communauté féminine partie à Argenton vers 1229 ? La première question n'aura jamais de réponse précise, mais il est certain que l'hôpital de Grand-Vaux existait avant 1246. Les chartes de cette année-là viennent seulement clarifier sa situation juridique, en particulier vis-à-vis des chanoines de Fosses qui semblent alors soucieux de réaffirmer leurs prérogatives à Boignée. En effet, l'année précédente, ils ont aussi voulu redéfinir la dotation du curé de la paroisse et la faire approuver par l'évêque de Liège. On lit d'ailleurs dans l'acte rédigé pour l'occasion, daté du mois de mai 1245, que l'hôpital de Grand-Vaux paie la « menue dîme » au chapitre de Fosses plutôt qu'au curé¹⁹.

18. La littérature sur les hôpitaux médiévaux est abondante. Pour nos régions, en première approche, on lira par ex. MARÉCHAL 2004. On dispose d'une étude de fond récente : PAULY 2007, voir notamment p. 53-63 (emplacement des hôpitaux le long des axes routiers et au village), 237-249 (fonction d'accueil des voyageurs) et 388-392 (rapport à la route). La question des petits hôpitaux ruraux reste cependant peu étudiée, les recherches s'étant nettement concentrées sur les infrastructures urbaines (comme le constate, dans un rare article sur le sujet, SATCHELL 2007, p. 237). Dans sa grande fresque namuroise, L. Genicot signale l'apparition de telles maisons à Sombreffe avant 1209, Boignée (c'est-à-dire Grand-Vaux) avant 1245, Basseilles et Onhaye avant 1289 : GENICOT 1982, p. 278. Certains monastères et chapitres avaient déjà fondé des hôpitaux pour pèlerins dans les campagnes avant le XIII^e siècle, comme par ex. l'abbaye ardennaise de Saint-Hubert, qui en a bâti un devant ses murs, mais aussi un deuxième à Montaigu (Marcourt) et, au milieu du XII^e siècle, un troisième dans la forêt de Freyr (Tenneville), suite à une donation du comte de Namur : D'OTREPPE 2004 ; HANQUET 1906, chap. 57, p. 130 ; PAULY 2007, p. 75 et 120.

19. DiBe 22780 = BARBIER 1867, p. 502-503, n° 30 : *excepta minuta decima proveniente ab hospitali Grandi Vallis*.

En fait, il y a de bonnes raisons de penser que l'hôpital a vu le jour avant 1229, et qu'il fut initialement animé par une communauté mixte d'hommes et de femmes au mode de vie semi-religieux, comme on en trouvait dans la plupart des maisons hospitalières d'esprit nouveau créées à l'initiative des laïques à partir de la fin du XII^e siècle²⁰. Telle serait l'origine du groupe de femmes déplacées à Argenton et converties en moniales cisterciennes en 1229. De façon générale, on sait que, parmi les multiples abbayes féminines du diocèse de Liège affiliées à l'ordre de Cîteaux dans la première moitié du XIII^e siècle, un certain nombre avaient eu un passé pré-cistercien, par le biais d'un de ces groupes de *mulieres religiosae* qui fleurissaient alors dans la région²¹. On sait aussi que ces femmes pieuses associées au mouvement des « béguines » – des laïques explorant de nouvelles formes de vie spirituelle en dehors des cadres traditionnels de l'Église – ont eu une prédilection pour le soin des pauvres et des malades²². L'une des premières, et la plus célèbre, Marie d'Oignies († 1213), passa ainsi de longues années au service des lépreux non loin de Nivelles avant de se retirer au prieuré d'Oignies près de Tamines, qui devint un haut lieu de l'expérience béguinale²³.

Au-delà de cet « esprit du temps », il existe des connexions indirectes, mais suggestives, entre Oignies, Grand-Vaux et Argenton. À travers Saint-Feuillen de Fosses tout d'abord : tuteur ecclésiastique de l'hôpital de Grand-Vaux, on l'a vu, le chapitre de Fosses est aussi le chaperon du prieuré canonial d'Oignies²⁴. À travers le renommé théologien, prédicateur et haut dignitaire ecclésiastique Jacques de Vitry († 1240) ensuite : il est bien connu que Jacques de Vitry, fasciné par la personnalité de Marie d'Oignies et par le mouvement béguinal en général, a passé une partie de sa vie à Oignies et s'est attaché durant toute sa carrière à promouvoir la cause des *mulieres religiosae* dans le diocèse de Liège²⁵. Or, c'est lui qui scelle l'acte de Guillaume d'Harton pour les moniales d'Argenton en mai 1229²⁶. Lui aussi, sans aucun doute, qui leur obtient une bulle de protection du pape Grégoire IX au mois de septembre de la même année (le texte porte sa souscription en qualité de cardinal-évêque de Tusculanum)²⁷. Un peu plus tôt, Jacques, ayant renoncé au siège épiscopal d'Acre en Palestine, était revenu dans le pays mosan pour seconder l'évêque de Liège Hugues de Pierrepont (1200-1229), favorable à l'incorporation des communautés féminines à l'ordre cistercien. Sa démarche s'inscrit pleinement dans cette perspective. On note enfin, parmi les premières possessions de la nouvelle abbaye d'Argenton, une concentration de biens situés à Tamines (la localité voisine d'Oignies), en partie tenus du chapitre de Fosses, gros propriétaire foncier dans le secteur²⁸.

Se dessine *in fine* le scénario suivant. Dans le premier quart du XIII^e siècle (ou guère plus tôt), un groupe informel de dévots laïques, hommes et femmes, s'installe sur le site de Grand-Vaux pour s'adonner à une vie d'ascèse et se mettre au service des passants nécessiteux. L'Église cherche cependant à canaliser ces confréries hospitalières sans véritable statut religieux, qui ne suivent aucune règle reconnue. Les conciles provinciaux des années 1210 insistent, à leur propos, sur le nécessaire respect des trois vœux « monastiques » d'obéissance, de pauvreté

20. Avant cette époque, les fondations hospitalières sont presque toujours l'œuvre d'institutions ecclésiastiques (monastères, chapitres cathédraux, etc.) : PAULY 2007, p. 74-75 et suiv.

21. Voir en dernier lieu MOENS 2017. Pour un espace voisin : LESTER 2011.

22. Cette dimension caritative est bien mise en exergue par VON DER OSTEN-SACKEN 2010, p. 196-230.

23. DE VRIENDT 2013.

24. Le chirographe daté de 1192 qui proclame cette tutelle est un faux grossier du milieu du XIII^e siècle, mais d'autres documents, dont un acte épiscopal de 1204, montrent que le patronage fossois était bien réel. Voir dernièrement NOËL 2013, p. 53-54.

25. FORMIGONI 2003 ; VON DER OSTEN-SACKEN 2010 ; MOENS 2017.

26. *DiBe* 18525 = BROUETTE 1950, p. 322-325, n° 1 : *In cuius rei testimonium presentes litteras sigillo domini Iacobi, quondam Aconensis episcopi, fecimus sigillari.*

27. *DiBe* 27225 = BROUETTE 1950, p. 325-331, n° 2.

28. BROUETTE 1950, p. 342-343, 349 et 366-368, nos 10, 14 et 26.

et d'abstinence²⁹. Jacques de Vitry lui-même consacre un célèbre chapitre de son *Histoire occidentale* (vers 1225) à la question des hôpitaux, dans lequel il vante les mérites des établissements qui observent la règle de saint Augustin et fustige tous les autres, qu'il tient pour des repaires de débauchés et d'escrocs profitant du malheur des pauvres³⁰ ! Range-t-il Grand-Vaux dans la seconde catégorie ? Est-ce pour cela qu'à la fin des années 1220, il use de son influence pour convaincre l'élément féminin de la communauté de quitter les lieux et de revêtir l'habit plus seyant des cisterciennes ? Il est permis de le supposer. Après le départ des femmes à Argenton, les hommes du groupe resteront seuls à Grand-Vaux, où ils perpétueront l'activité hospitalière non sans prendre la précaution de se soumettre à la tutelle du chapitre Saint-Feuillen de Fosses – une institution prestigieuse (sa fondation remontait au VII^e siècle), relais du pouvoir épiscopal liégeois dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et, très concrètement, seigneur foncier de la localité de Boignée³¹.

IIII Les statuts de 1246 : sous la tutelle du chapitre de Fosses IIIII

Les statuts donnés par Fosses à l'hôpital de Grand-Vaux au mois d'octobre 1246, peu après l'intervention d'Innocent IV, retiennent évidemment l'attention³². Bien qu'il ne s'agisse pas d'une « règle » complète, décrivant par le menu le fonctionnement interne de l'hôpital³³, mais de « statuts » (*status et conditionem*) visant surtout à définir la relation entre ce dernier et son institution de tutelle, cet écrit jette une lumière vive, et probablement assez rare, sur la situation d'un petit hôpital rural au XIII^e siècle.

Ils revêtent la forme d'une charte au nom du chapitre de Fosses, scellée donc par ce dernier, mais aussi par l'official de l'archidiacre de Liège et le doyen de chrétienté de Gembloux pour le compte des frères de Grand-Vaux qui ne possédaient pas de sceau³⁴. Il s'agissait apparemment d'un « chirographe » en deux exemplaires³⁵, gardés l'un par l'hôpital, l'autre par les chanoines de Fosses. Les originaux sont perdus ; on en possède deux copies, prises respectivement vers 1300 (dans le chartrier des comtes de Namur) et au XVIII^e siècle (cartulaire de Fosses)³⁶. Le texte lui-même est en partie calqué sur les statuts accordés par les chanoines à « leur » hôpital Saint-Nicolas de Fosses après 1164³⁷. Le préambule et certains articles en sont repris mot pour mot. Le dispositif renvoie d'ailleurs au modèle fossois : les frères de l'hôpital de Grand-Vaux ont les mêmes droits et devoirs que ceux de Fosses ; ils « doivent se conduire, en termes d'obéissance comme de nourriture et d'habit, selon l'usage de l'hôpital de Fosses ». Une petite moitié du texte est cependant originale.

Que nous apprennent concrètement ces statuts ? Tout d'abord, que l'hôpital de Grand-Vaux a pour vocation première de « venir en aide aux pèlerins souffrants »,



Copie de la bulle pontificale et des statuts de 1246 (3^e et 4^e textes), vers 1300 (AÉN, Chartrier des comtes de Namur n° 1 © AÉN)

29. BONENFANT-FEYTMANS 1980, p. 31-32.

30. *Ibid.* ; BIRD 2001.

31. Acquise par le chapitre en 1092 : *DiBe* 2602 = DE REIFFENBERG 1848, p. 348.

32. *DiBe* 23324 = BARBIER 1867, p. 503-504, n° 31. Publiés depuis longtemps, ils n'ont pourtant jamais été commentés. É. Brouette ne les signale même pas dans ses articulets sur Argenton et Grand-Vaux.

33. Voir le recueil classique de LE GRAND 1901.

34. Ces deux ecclésiastiques ont aussi produit un *vidimus* de la bulle d'Innocent IV destiné aux archives de Fosses : *DiBe* 31761 = BROUETTE 1968, p. 24-25.

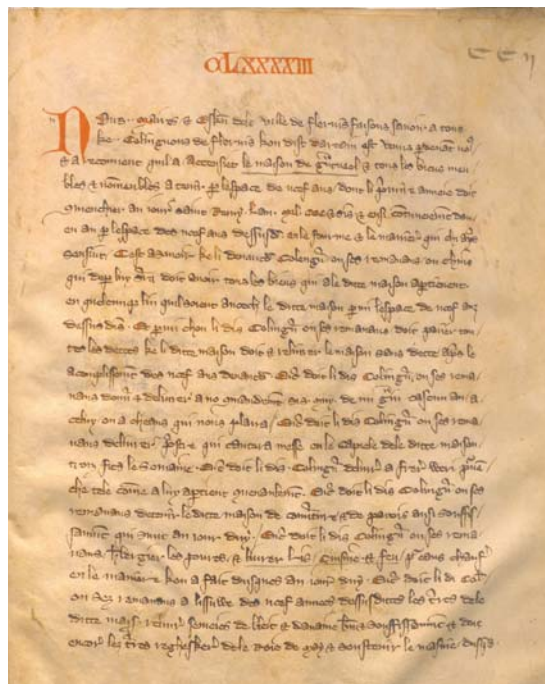
35. Une copie prise vers 1300 a en effet pour rubrique : *Cyrographum xenodochii Grandivallis, per copiam* (AÉN, Chartrier des comtes de Namur, n° 1).

36. AÉN, Archives ecclésiastiques, n° 522, f^{os} 44r-45v (d'après un cartulaire de la fin du XIII^e siècle) ; AÉN, Chartrier des comtes de Namur, n° 1 (probablement d'après le même cartulaire ; sur cette espèce de pancarte, écrite autour de 1300, cf. *infra* « Le bail à ferme de 1306 : sous la tutelle du prince »).

37. Ces statuts ont été publiés deux fois (mais semblent avoir été omis dans les *DiBe*) : BORGNET 1867, p. 5-8, n° 3 ; STEPHANI 1877, p. 285-287. Non datés, ils doivent être postérieurs à l'épiscopat d'Henri de Leez (1145-1164), auquel il convient sans doute d'identifier « l'évêque Hugues de bonne mémoire » cité dans le texte.

autre nature, mais fort riche lui aussi, ce nouvel écrit nous renseigne plutôt sur le mode de gestion économique du petit établissement à l'orée du XIV^e siècle. Il laisse également voir que sa situation s'est considérablement transformée depuis le milieu du siècle précédent, tant au niveau du personnel qui le fait vivre que de sa tutelle.

Il s'agit d'un « bail à ferme », autrement dit un contrat de location temporaire à un « fermier », passé devant l'échevinage de Fleurus le 26 mars 1306 (n. st.). Un document par essence éphémère, donc, qui doit sa survie, assez surprenante en soi, au fait d'avoir été recopié – il va falloir se demander pourquoi – dans un « cartulaire » (recueil de copies de chartes) dressé par l'administration comtale en 1308 à partir des archives conservées au château de Namur⁴³. Le maire et les échevins de la franchise de Fleurus déclarent avoir affermé *le maison de Grantvael* à Colignon de Fleurus, dit d'Arthey, pour un terme de neuf ans, moyennant six muids de « nu grain » par an et l'obligation d'apurer les dettes de l'établissement. Colignon doit aussi fournir le prêtre chargé de dire la messe trois fois par semaine dans la chapelle Saint-Nicolas, assurer la dotation (*pourvanche*) du frère Wéri, pourvoir à l'accueil des pauvres (*herbergier les povres et livrer lis, cuisine et feu pour eaus chauffer en le maniere k'on a fait dusques au jour d'uy*) et veiller au bon entretien des bâtiments. Il lui incombe aussi – et surtout – de cultiver les terres de l'hôpital à Boignée⁴⁴, dont il tirera les ressources qui lui permettront de couvrir toutes ces dépenses et de se dégager une marge bénéficiaire. Enfin, à l'issue de son bail, il devra constituer une rente d'un muid de nu grain en faveur de l'hôpital.



Copie du bail de 1306 dans le cartulaire comtal (1308) (AÉN, Archives ecclésiastiques n° 604, f° 202 © AÉN)

L'affermage des institutions caritatives et de leurs biens fonciers n'est pas chose rare au XIV^e siècle, même lorsqu'elles dépendent d'une maison religieuse⁴⁵. Ce n'est pas un signe de déclin mais d'adaptation aux réalités économiques du temps.

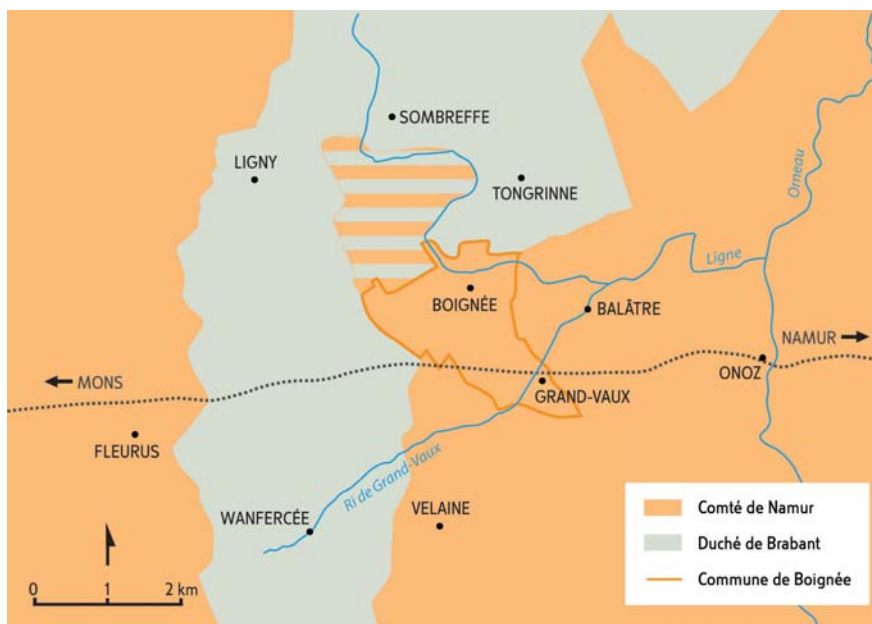
43. AÉN, Archives ecclésiastiques, n° 604, f° 202r-v. Édition (un peu défectueuse) : DE REIFFENBERG 1844, p. 64-65, n° 46. Sur ce cartulaire, voir DEHOVE 2010, p. 45-47, et HERMAND, à paraître.

44. Le bail ne dit pas en quoi consistent les terres de l'hôpital, ni où elles se trouvent, mais des documents ultérieurs font état de 34 bonniers de terres cultivables sur le territoire de Boignée, auxquels s'ajoutent des prés. Cf. *infra* « Du XIV^e au XVI^e siècle : déclin (?) et disparition de la fonction hospitalière ».

45. Voir par ex. ROUHART-CHABOT 1958, p. 482 et suiv. (l'« hospitalier » est toutefois nommé à vie par le chapitre de Sclayn).

On constate toutefois que de gros changements ont eu lieu à Grand-Vaux entre 1246 et 1306. L'ancien proviseur et le groupe qu'il gouvernait semblent avoir laissé place au seul frère Wéri, qui se contente passivement de recevoir sa *pourvanche* des mains du fermier. Le temps de la dynamique communautaire est déjà révolu. L'hôpital a-t-il cessé d'attirer des recrues ? Est-il venu à manquer de ressources ? Malheureusement, nous n'en saurons jamais plus. Un autre bouleversement de taille est l'entrée en scène d'une instance séculière au détriment du chapitre de Fosses, qui n'est cité nulle part dans le contrat de bail.

De fait, en 1306, c'est l'échevinage de Fleurus qui baille l'hôpital à ferme et qui en perçoit le loyer annuel. C'est donc lui qui, désormais, l'administre et en exerce la tutelle. Les chanoines de Fosses ont apparemment été écartés. Par qui ? Pourquoi ? Et comment se fait-il que l'échevinage de Boignée se soit effacé devant celui de Fleurus ? Dans les derniers siècles du Moyen Âge, les autorités communales ou villageoises ont joué un rôle croissant dans l'administration des hôpitaux, parfois jusqu'à se substituer aux fondateurs originels⁴⁶, mais il est étrange de voir ici l'instance locale s'effacer au profit d'une autre... Une hypothèse peut cette fois être avancée : celle d'une intervention du comte de Namur. Lui seul était en mesure d'empiéter ainsi sur les droits acquis du chapitre de Fosses (et *a fortiori* de ses échevins à Boignée) et de transférer la tutelle de Grand-Vaux vers un échevinage à ses ordres, celui de la franchise de Fleurus en l'occurrence. Il avait du reste de bonnes raisons pour agir de la sorte, et sans doute même un prétexte juridique.



Le cadre géopolitique aux XIII^e-XIV^e siècles
(réalisation Phi Média © MPMM)

Les lieux dont nous parlons se trouvent dans la partie nord-ouest du comté de Namur, qui forme un saillant bordé au nord par le duché de Brabant et au sud par les domaines de l'évêque de Liège. Les bailliages (ou « mairies ») namurois de Fleurus et Viesville sont même coupés du reste du comté par une mince langue de terre qui relève du Brabant et descend jusqu'à la Sambre. Vu localement : le village namurois de Boignée et la ville namuroise de Fleurus sont séparés l'un de l'autre par les localités brabançonnes de Wanfercée et Ligny. Dans ce secteur frontalier, les comtes de Namur doivent faire face à l'influence grandissante de leurs rivaux brabançons

46. PAULY 2007, p. 163 et suiv. L. Genicot avance que, dans les campagnes namuroises, ce sont plutôt les paroisses qui ont pris le relais des fondateurs, mais les quelques exemples invoqués ne sont pas probants : GENICOT 1995, p. 344.

depuis le XII^e siècle. Les comtes de la maison de Flandre-Dampierre, qui exercent une autorité revigorée à partir de 1263, y affirment activement leur présence : on les voit acheter une grosse portion de la seigneurie foncière de Fleurus en 1279 et le moulin banal de Boignée en 1281, puis revendiquer la haute justice à Boignée⁴⁷. Dans ce contexte, le contrôle du chemin public qui connectait l'enclave namuroise de Viesville-Fleurus au reste du comté, mais passait en territoire brabançon entre Fleurus et Boignée, est certainement devenu un enjeu politique et un objet de litige. Des dossiers d'actes conservés dans les archives comtales montrent précisément que le duc de Brabant et ses vassaux ont contesté au comte la juridiction sur « le chemin allant de Grand-Vaux à Fleurus et passant près de la brasserie Plomcot » (située à l'entrée de Fleurus) au milieu du XIV^e siècle, puis à nouveau au début du XV^e siècle, avant de renoncer à leurs prétentions⁴⁸.

Tout ceci conduit à penser que les officiers du comte Gui de Dampierre (1263-1298) ou de son fils Jean I^{er} (1298-1330) ont pris le contrôle de l'hôpital de Grand-Vaux vers la fin du XIII^e siècle, dans l'intention première, très probablement, de manifester la présence du prince sur l'itinéraire stratégique qui reliait entre eux les territoires d'obédience namuroise. Le prétexte était tout trouvé. Le chemin de Fleurus était considéré comme une voie publique, un *chemin royal* selon les termes d'un acte du début du XV^e siècle⁴⁹, soumis comme les eaux et les terres vagues à la seule juridiction du prince en vertu de ses prérogatives « régaliennes ». Or, au XI^e siècle déjà, on admettait que le comte puisse déloger d'une voie publique celui qui s'y était installé sans son autorisation⁵⁰. C'est sans doute ainsi que l'hôpital de Grand-vaux et ses biens ont été soustraits à la tutelle du chapitre de Fosses (au temporel en tout cas). Ils ont alors été confiés au maire de la franchise de Fleurus, qui était aussi, au début du XIV^e siècle, l'officier comtal responsable de la circonscription administrative du même nom (le futur bailliage de Fleurus)⁵¹. Boignée et Grand-Vaux relevaient plutôt du bailliage de Golzinne⁵², mais le maire de Fleurus administrait peut-être le tronçon brabançon de la route, et au-delà jusqu'à l'hôpital ou plus loin encore⁵³. Le rattachement à Fleurus jetait aussi un pont symbolique entre les terres namuroises situées de part et d'autre de la percée brabançonne.

Un dernier motif géopolitique a également pu guider l'action princière. Au milieu du XIV^e siècle, le village de Boignée sera l'une des « dix-sept villes » contestées par l'évêque de Liège au comte de Namur dans un procès fleuve, au prétexte, en l'occurrence, que le chapitre de Fosses – institution « liégeoise » – était seigneur du lieu⁵⁴. Peut-être les germes de ce conflit existaient-ils déjà au siècle précédent. Si tel était le cas, s'approprier l'hôpital de Grand-Vaux a aussi pu être, pour le comte, un moyen d'affirmer son autorité sur Boignée, comme le fut certainement l'achat du moulin banal en 1281.

Quoi qu'il en soit, la documentation princière montre bien qu'au tournant des XIII^e et XIV^e siècles, l'administration « centrale » suivait la destinée de l'hôpital de Grand-

47. BROUWERS 1913, p. 175, n° 199 ; BORGNET 1862, p. 12-14, n° 6 (Borgnet a lu Bouvignes au lieu de Boignée) ; BROUWERS 1911, t. 2/2, p. 72-73 ; GENICOT 1964, p. 24. Le comte a aussi tenté de percevoir la taxe de « forage » sur les boissons à Boignée avant 1289. Essayait-il de s'arroger les anciens droits d'avouerie du seigneur de Bioul dans la localité ?

48. AÉN, Chartrier des comtes de Namur, n°s 953, 957, 980 (actes de 1365-1367) et 1325-1326 (actes de 1408). La citation est tirée de l'analyse que les inventaires modernes donnent du n° 957, qui est en déficit depuis 1937 (tout comme le n° 980) : BODART 2014, p. 204, n° 957.

49. AÉN, Chartrier des comtes de Namur, n° 1325 (27 avril 1408).

50. Voir un document relatif aux droits du comte à Dinant vers 1060 : DiBe 84 = ROUSSEAU 1936, p. 87-91, n° 1.

51. BROUWERS 1926, p. CX. On constate d'ailleurs à la lecture du bail de 1306 que le maire de Fleurus a le pouvoir d'exempter Grand-Vaux de *touz herbergages de baillius, de sergans et de toutes corveies*.

52. Comme l'indique l'évaluation du comté en 1294 : BROUWERS 1911, t. 1, p. 200.

53. Un document du milieu ou de la fin du XIV^e siècle indique par ailleurs qu'à cette époque, le bailli et la haute cour de Fleurus seront devenus compétents à Boignée : AÉN, Chartrier des comtes de Namur, n° 831.

54. Voir TIHON 1958.

Vaux avec beaucoup d'attention. Nous avons déjà indiqué que le texte du bail de 1306 a été envoyé au château de Namur et recopié dans le cartulaire comtal de 1308, au beau milieu de textes *a priori* infiniment plus importants, tels que des traités d'alliance conclus par les comtes. Le chartrier comtal contient en outre une grande pièce de parchemin sur laquelle on a reproduit, d'une écriture de la fin du XIII^e ou du tout début du XIV^e siècle, quatre anciennes chartes tirées des archives du chapitre de Fosses et relatives à Boignée : deux actes de 1092 et 1236 sont suivis de la bulle pontificale et des statuts de 1246 pour Grand-Vaux⁵⁵. Cette petite compilation est de toute évidence contemporaine de la mainmise comtale sur l'établissement. Un dernier élément laisse en effet entendre que l'évènement était récent : l'identité du fermier choisi en 1306. L'hôpital n'en était certes pas à sa première amodiation. Le bail indique que les locataires sortants, *Baudz et demiziele Assens*, présents depuis 1297 au moins (en postulant un terme de neuf ans), et qui ont laissé des dettes, n'auront plus aucun droit sur les lieux. Mais leur remplaçant, Colignon de Fleurus ou d'Arthey, est, lui, un ancien maire de Fleurus⁵⁶, donc un homme en cheville avec le pouvoir comtal, dont l'arrivée à Grand-Vaux semble bien consacrer la reprise en main des lieux.

Situé à la fois dans un secteur politiquement disputé et en bordure immédiate d'un axe routier stratégique, le modeste hôpital de Grand-Vaux est devenu vers 1300 le jouet des ambitions princières, comme avaient pu l'être dans les siècles précédents les monastères implantés aux frontières entre les principautés régionales. Son destin est-il à cet égard exceptionnel ? Peut-être pas, mais il faudrait de nouvelles études sur les interactions entre pouvoirs princiers et institutions caritatives au bas Moyen Âge pour en juger⁵⁷.

IIII Du XIV^e au XVI^e siècle : déclin (?) et disparition de la fonction hospitalière

Après les « beaux » documents de 1246 et 1306, Grand-Vaux sombre dans une relative obscurité – obscurité documentaire s'entend, qui ne reflète pas nécessairement un déclin de l'institution elle-même, en tout cas pas d'emblée. Les archives du chapitre de Fosses ne recèlent plus que des allusions fugaces jusqu'à la fin du XVI^e siècle, époque à laquelle la fonction hospitalière semble avoir pris fin.

Un intéressant coup de projecteur sur le patrimoine de Grand-Vaux intervient vers 1400, lorsque les chanoines de Fosses rédigent un ample livre foncier dont une section est consacrée aux possessions du chapitre à Boignée⁵⁸. L'énumération des tenanciers de la « censive » (partie aliénée des terres de la seigneurie) fait apparaître que l'hôpital est l'un des plus gros tenanciers du chapitre à Boignée, avec 34 bonniers de terre : *Li hospital de G[ranv]al tint environ de 34 bonniers de tous cens*⁵⁹. Cela représente une trentaine d'hectares, donc une belle exploitation agricole, qui était sans aucun doute la principale source de revenus réguliers de Grand-Vaux. Il y a aussi lieu de penser que ce domaine taillé dans la censive constituait la dotation originelle de l'établissement.

55. Cf. *supra* l'illustration « Copie de la bulle pontificale et des statuts de 1246 » (AÉN, Chartrier des comtes de Namur, n° 1). Actes de 1092 et 1236 : *DiBe* 2602 et 20399 = DE REIFFENBERG 1848, p. 348 (donation de la *villa* de Boignée au chapitre de Fosses) ; BARBIER 1867, p. 361-362, n° 2 (accord entre Fosses et son avoué de Boignée).

56. AÉN, Chartrier des comtes de Namur, n° 274 (28 avril 1296).

57. Les travaux manquent en effet dans ce domaine. Voir toutefois les contributions réunies dans CLEMENS 2015.

58. AÉN, Archives ecclésiastiques, n° 557/1, f^{os} 113r-125r. Voir la récente description de ce manuscrit – une copie des années 1730 – par VERPEAUX 2016 (rubrique « Notices des 'manuscrits hybrides' »).

59. AÉN, Archives ecclésiastiques, n° 557/1, f° 116r. La copie moderne qui nous a transmis le terrier de Fosses déforme systématiquement *Granval* en *Germial* ou *Gremial*. À hauteur du passage cité, toutefois, une main du XVIII^e siècle a corrigé dans l'interligne *Grandval*.

Le terrier fossois de 1400 mentionne plusieurs fois des terres voisines de celles de l'hôpital. L'une de ces mentions attire l'attention : elle concerne un terrain *joindant az quatre journaux qui furent le Damoiseal de Dinant, lesquels sont del hospital de G[ranv]al*⁶⁰. Le patrimoine de Grand-Vaux s'était donc arrondi d'un nouveau lopin dans le courant du XIV^e siècle, peut-être grâce à la générosité de ce *Damoiseal de Dinant* non identifié. C'est hélas la seule indication de cette nature⁶¹.

Un inventaire des archives de Fosses rédigé au XVII^e siècle renferme des mentions d'actes perdus qui constituent nos ultimes jalons. Un seul de ces actes remontait au XV^e siècle ; il indiquait qu'en 1426, un dénommé Pierlot Waimeau, fils d'un gros exploitant de Boignée, avait vendu à Jean Waimeau une rente d'un muid d'épeautre garantie sur « l'hôpital Saint-Nicolas à Grand-Vaux »⁶². Si Pierlot était libre de disposer ainsi des biens de l'hôpital, c'est qu'il n'en était pas simplement un fermier temporaire. Le détenait-il déjà par « bail à rente » perpétuel, comme cela se voit au XVI^e siècle ?

Le document suivant, postérieur d'un bon siècle, est en effet un bail à rente, résumé par l'archiviste de Fosses dans ces termes :

*1539. – Guilheame de Velaine, seigneur dudit Velaine, donne en arrentement la cense extant à Boignée au lieu de Grand Vaulx à Toussaint Wameau, parmy rendant annuellement par ledit Toussaint 77 muids 6 stiers spaultre audit seigneur de Velaine, conditioné aussy que ledit Tossaint est obligé d'entretenir l'hospital dudit Grand Vaulx et donner aux pauvres ce qui leur appartient. Et ledit seigneur de Velaine est obligé d'entretenir la chappelle dudit Grand Vaulx et y faire faire le service divin. Et finalement ledit Toussaint doit payer toutes rentes que ladite maison et cense est obligée de payer, servant icy audit chapitre pour... (L'analyse semble inachevée)*⁶³.

Ce précieux aperçu nous montre que l'hôpital remplit encore sa fonction d'accueil des pauvres au milieu du XVI^e siècle, selon des modalités assez proches de celles décrites dans le bail de 1306. Fosses n'a pas repris la main. C'est le seigneur de Velaine-sur-Sambre (localité voisine de Boignée) qui a recueilli la tutelle de l'établissement, en même temps, sans doute, qu'il avait acquis les anciens droits comtaux à Boignée⁶⁴. Guillaume de Velaine le baille ici à rente – donc à titre perpétuel – à un certain Toussaint Wameau, dont on remarque qu'il porte le même nom que le Pierlot mentionné en 1426 ; probablement Grand-Vaux était-il en fait exploité par la même famille depuis le XV^e siècle. Toussaint doit assumer l'accueil des miséreux (mais quid du « frère » autrefois commis à cette tâche ?) et les redevances traditionnelles dues au chapitre de Fosses. Par contre, c'est désormais le seigneur de Velaine qui prend en charge l'entretien de la chapelle et le prêtre qui y assure les messes.

L'activité hospitalière a pourtant cessé quelques décennies plus tard. Un chirographe des échevins de Boignée évoque encore incidemment *l'hospital de Grand Vaulx* en 1554⁶⁵. L'inventaire de Fosses signale, lui, une *lettre au chapitre d'un certain Verneboch, prétendant droit à l'hospital de Boignée*, datée de 1563⁶⁶. Ce personnage était-il un lointain successeur du frère Wéri de 1306 ? On ne le sait. En

60. *Ibid.*, f° 123v.

61. Pour être complet, notons encore qu'il est fait état dans le terrier des 12 deniers – signalés déjà en 1246 – que le curé de Boignée percevait *sour le maison et tenure de G[ranv]al* : *ibid.*, f° 123r.

62. AÉN, Archives ecclésiastiques, n° 520, p. 28 : 1426. – Pirelo, fils de feu Colar de Waimeau, vend un muid spaultre, rente, à Jehennin, fils de Jean Waimeau, contrepanné sur l'hospital Saint Nicolas à Grand Vaulx. Le père de Pierlot est cité dans le terrier fossois de 1400 comme l'un des principaux fermiers des terres du chapitre à Boignée : AÉN, Archives ecclésiastiques, n° 557/1, f° 124r.

63. AÉN, Archives ecclésiastiques, n° 520, p. 27.

64. Bien que la seigneurie hautaine de Velaine-Boignée ne soit attestée qu'à partir du XVII^e siècle : DE RADIGUÉS 1895, p. 313-314.

65. Namur, Archives du Grand Séminaire, Fonds de l'abbaye de Floreffe, n° 69 (20 janvier 1554, n. st.).

66. AÉN, Archives ecclésiastiques, n° 520, p. 30.

que certains hôpitaux d'abbaye ou de chapitre, tels celui de Sclayn⁷⁵. Outre la subordination de Grand-Vaux au chapitre de Fosses, dont les archives nous sont (en partie) parvenues, c'est aussi l'intérêt soudain de l'administration comtale au sortir du XIII^e siècle qui explique cet état de choses favorable.

La valeur « géopolitique » acquise par Grand-Vaux sous les Dampierre est d'ailleurs un troisième aspect saillant du dossier. Ses causes ont été identifiées : l'hôpital se trouvait dans une zone frontalière avec le Brabant, le long d'un chemin public dont les pouvoirs princiers se disputaient le contrôle. À tous égards, la route a joué un rôle déterminant dans l'histoire du lieu.

Enfin, pour revenir à notre point de départ, un bâtiment est conservé... Les restes architecturaux liés aux « petits » hôpitaux du Moyen Âge sont d'une extrême rareté. En Belgique, ne subsistent guère, pour cette période, que de grands ensembles urbains, à Bruges ou Gand par exemple, qui ont de surcroît monopolisé toute l'attention des chercheurs. Comme le constate l'historien français François-Olivier Touati, « les plus spectaculaires constructions monumentales encore en place (...) ont servi de modèles polarisateurs au risque d'occulter une réalité historique jamais mise à jour : celle d'un 'petit patrimoine', à l'image ordinaire de Saint-Nicolas de Walcourt ou de l'hôpital de Sclayn »⁷⁶. De fait, à côté de la chapelle de la léproserie de Chièvres (fin XII^e siècle), et compte non tenu des infirmeries monastiques⁷⁷, les seuls « petits » édifices hospitaliers du Moyen Âge répertoriés à ce jour dans l'espace belge semblent être ceux, namurois justement, signalés par Jean-Louis Javaux et Jean Buchet à Walcourt et à Sclayn⁷⁸. Actuellement, très peu de données archéologiques tempèrent ce vide architectural. À vrai dire, même les fouilles de « gros » hôpitaux urbains, comme celles de l'Hospice Saint-Gilles à Namur, restent exceptionnelles⁷⁹. À notre connaissance, seules les fouilles de l'hôpital Saint-Nicolas du Bruille à Tournai ont mis au jour des structures qui, de par leur modestie, pourraient éventuellement fournir des éléments de comparaison pertinents⁸⁰.

Reste la question préjudicielle : de quand date l'édifice de Grand-Vaux ? Au regard des seules données historiques (et sous totale réserve, donc, de ce qu'en diront les archéologues), sa construction doit être placée entre le XIII^e et le XVI^e siècle, avec une préférence pour une datation haute au sein de cet arc chronologique, c'est-à-dire pour la phase « dynamique » du cycle de vie de l'hôpital. Le caractère relativement ostentatoire de la construction – on utilise la pierre et une architecture voûtée là où un simple bâtiment à pans de bois aurait peut-être suffi – implique une réelle volonté, de la part du maître d'œuvre, de marquer le paysage local de son empreinte. C'est la raison pour laquelle nous suggérons d'y voir la main (et les moyens financiers ?) du comte de Namur, quelque part entre la fin du XIII^e siècle et le milieu du XIV^e siècle.

75. ROUHART-CHABOT 1958.

76. TOUATI 2007, p. 116.

77. DUBUISSON 2008.

78. BUCHET 1999, p. 98 et 110. Autres répertoires consultés : MAQUET 2005 (ne signale que la chapelle de Chièvres, aux p. 485-486) ; TACK 2004 (les quelques établissements ruraux ou de villes secondaires qui font l'objet d'une notice ne présentent plus, ou presque plus, d'éléments médiévaux). Encore l'hôpital de Walcourt (XIII^e siècle) se réduit-il aujourd'hui à quelques pans de murs, tandis que celui du chapitre de Sclayn (XIII^e siècle aussi) a subi d'importants remaniements au fil du temps. Au reste, l'identification de ces deux bâtisses aux hôpitaux cités dans les textes demande à être validée.

79. Outre l'article déjà cité de TOUATI 2007, voir le bilan dressé par BODART 2008.

80. LACROIX 1977.

DE REIFFENBERG 1844 : DE REIFFENBERG F., *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. 1, Bruxelles, 1844 (Commission royale d'histoire. Collection de chroniques belges inédites).

DE REIFFENBERG 1848 : DE REIFFENBERG F., *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. 8, Bruxelles, 1848 (Publications de la Commission royale d'histoire, série in-4°).

DiBe : *Diplomata Belgica. Les sources diplomatiques des Pays-Bas méridionaux au Moyen Âge*, éd. DE HEMPTINNE T., DEPLOIGE J., KUPPER J.-L. et PREVENIER W., Bruxelles (Commission royale d'histoire), depuis 2015, en ligne : <http://www.diplomata-belgica.be>.

HANQUET 1906 : HANQUET K., *La chronique de Saint-Hubert dite Cantatorium*, Bruxelles, 1906 (Commission royale d'histoire. Recueil de textes pour servir à l'étude de l'histoire de Belgique).

LE GRAND 1901 : LE GRAND L., *Statuts d'hôtels-Dieu et de léproseries. Recueil de textes du XII^e au XIV^e siècle*, Paris, 1901 (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire).

ROUSSEAU 1936 : ROUSSEAU F., *Actes des comtes de Namur de la première race, 946-1196*, Bruxelles, 1936 (Commission royale d'histoire. Recueil des actes des princes belges).

STEPHANI 1877 : STEPHANI J.P.R., *Mémoires pour servir à l'histoire monastique du pays de Liège*, éd. ALEXANDRE J., t. 2, Liège, 1877 (Publications de la Société des bibliophiles liégeois, 17).

• Travaux

BAES 1995 : BAES C., « Un épisode de la querelle Habsbourg-Valois : la campagne de Henri II aux Pays-Bas en 1554 », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, 73, 1995, p. 319-341.

BERLIÈRE 1890-1897 : BERLIÈRE U., *Monasticon belge*, t. 1 : Provinces de Namur et de Hainaut, Maredsous, 1890-1897.

BIRD 2001 : BIRD J., « Medicine for body and soul : Jacques de Vitry's sermons to hospitaliers and their charges », dans BILLER P. et ZIEGLER J. (éd.), *Religion and medicine in the Middle Ages*, York, 2001, p. 91-208 (York studies in medieval theology, 3).

BODART 2008 : BODART E., « L'étude des traces matérielles de l'activité hospitalière en Belgique : la rencontre de l'archéologie et l'histoire », dans PAULY M. (éd.), *Institutions de l'assistance sociale en Lotharingie médiévale. Einrichtungen der sozialen Sicherung im mittelalterlichen Lotharingien. Actes des 13^{es} Journées lotharingiennes, 12-15 octobre 2004*, Luxembourg, 2008, p. 19-53 (Publications du CLUDEM, 19).

BODART 2014 : BODART E. et LAURENT R., *Inventaire du chartrier des comtes de Namur, 1092-1619*, Bruxelles, 2014 (Archives de l'État à Namur. Inventaires, 57).

BONENFANT-FEYTMANS 1980 : BONENFANT-FEYTMANS A.-M., « Les organisations hospitalières vues par Jacques de Vitry (1225) », dans *Annales de la Société belge d'histoire des hôpitaux*, 18, 1980, p. 17-45.

BROUETTE 1955 : BROUETTE É., « La fondation de l'abbaye d'Argenton et son affiliation à Cîteaux », dans *Cîteaux in de Nederlanden*, 6, 1955, p. 210-212.

BROUETTE 1971 : BROUETTE É., « Chronologie des abbesses d'Argenton », dans *Cîteaux*, 22, 1971, p. 15-22.

BUCHET 1999 : BUCHET J. et JAVAUX J.-L., *L'architecture romane en province de Namur. Inventaire raisonné*, Namur, 1999 (Musée des Arts anciens du Namurois. Monographies, 17).

CLEMENS 2015 : CLEMENS L., DORT K. et SCHUMACHER F. (éd.), *Laienadel und Armenfürsorge im Mittelalter*, Trèves, 2015 (Trierer historische Forschungen, 71).

DEHOVE 2010 : DEHOVE P., « Les archives comtales namuroises (milieu XIII^e-début XIV^e siècle) », dans LIBERT M., NUYTENS M. et THOMAS C. (éd.), *Gérer et maîtriser sous l'ancien Régime. La recherche aujourd'hui en histoire institutionnelle aux Archives de l'État. Actes de la journée d'étude organisée à Bruxelles le 5 octobre 2009*, Bruxelles, 2010, p. 39-48 (Miscellanea archivistica. Studia, 194).

DE RADIGUÈS 1895 : DE RADIGUÈS H., *Les seigneuries et terres féodales du comté de Namur*, Namur, 1895 (= *Annales de la Société archéologique de Namur*, 22).

DE VRIENDT 2013 : DE VRIENDT F., « Comme une escarboucle au milieu d'autres gemmes. Une vie hors normes : Marie d'Oignies (ca. 1177-1213) », dans TOUSSAINT J. (éd.), *Actes de la Journée d'étude « Hugo d'Oignies. Contexte et perspectives »*, Namur, 2013, p. 104-121 (Monographies du Musée des arts anciens du Namurois, 58).

D'OTREPPE 2004 : D'OTREPPE H., « Saint-Hubert. Ancien hôpital des pauvres pèlerins », dans TACK L. (éd.), *L'architecture hospitalière en Belgique*, Bruxelles, 2004, p. 232-233 (Monumenten en landschappen. Cahiers, 10).

DUBUISSON 2008 : DUBUISSON M. (éd.), *Infirmières monastiques. Les soins de santé dans les abbayes de Wallonie du Moyen Âge aux Temps modernes*, Namur, 2008 (Les dossiers de l'IPW, 7).

FICHEFET 1968 : FICHEFET J., « Le vieux chemin de Mons à Namur », dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, 54, 1968, p. 231-275.

FORMIGONI 2003 : FORMIGONI E., « Le monde du frère Hugo. Jacques de Vitry et le prieuré d'Oignies », dans DIDIER R. et TOUSSAINT J. (éd.), *Autour de Hugo d'Oignies*, Namur, 2003, p. 37-45 (Monographies du Musée des Arts anciens du Namurois, 25).

GENICOT 1964 : GENICOT L., *Le Namurois politique, économique et social au bas Moyen Âge. Notices de l'Atlas historique du comté et de la province de Namur*, Namur, 1964 (= *Annales de la Société archéologique de Namur*, 52).

GENICOT 1982 : GENICOT L., *L'économie rurale namuroise au bas Moyen Âge*, t. 3 : *Les hommes, le commun*, Louvain-la-Neuve, 1982 (Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 6^e série, 25).

GENICOT 1995 : GENICOT L., *L'économie rurale namuroise au bas Moyen Âge*, t. 4 : *La communauté et la vie rurales*, Louvain-la-Neuve, 1995 (Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 6^e série, 49).

GYSELING 1960 : GYSELING M., *Toponymisch woordenboek van België, Nederlands, Luxemburg, Noord-Frankrijk en West-Duitsland vóór 1226*, 2 vol., Bruxelles, 1960 (Bouwstoffen en studiën voor de geschiedenis en de lexicografie van het Nederlands, 6).

HERMAND, à paraître : HERMAND X., « Autour du cartulaire comtal dit 'de Notre-Dame' (début du XIV^e siècle) », dans BODART E. et NIEUS J.-F. (éd.), *Le pouvoir princier en ses archives : autour du chartrier médiéval des comtes de Namur. Actes du colloque de Namur, 18-19 avril 2018*, à paraître.

LACROIX 1977 : LACROIX M.-T., *L'hôpital Saint-Nicolas du Bruille (Saint-André) de sa fondation à sa mutation en cloître (± 1230-1611)*, 2 vol., Louvain-la-Neuve, 1977 (Université catholique de Louvain. Publications de l'Institut d'études médiévales, 2^e série, 1).

Le patrimoine 1975 : Le patrimoine monumental de la Belgique, t. 5 : Province de Namur. Arrondissement de Namur, vol. 1, Liège, 1975.

LESTER 2011 : LESTER A.E., *Creating cistercian nuns. The women's religious movement and its reform in thirteenth-century Champagne*, Ithaca, 2011.

MAQUET 2005 : MAQUET J. (dir.), *Le patrimoine médiéval de Wallonie*, Namur, 2005 (Patrimoine de Wallonie, 9).

MARÉCHAL 2004 : MARÉCHAL G., « Les hôpitaux au Moyen Âge », dans TACK L. (éd.), *L'architecture hospitalière en Belgique*, Bruxelles, 2004, p. 26-35 (Monumenten en landschappen. Cahiers, 10).

MOENS 2017 : MOENS S., « *Moniales incorporatae sunt* : the role of the bishop in institutionalizing female religious fervor in Liège », communication inédite à l'International Medieval Congress de Leeds, 5 juillet 2017 : <https://www.academia.edu/33039358>.

NOËL 2013 : NOËL R., « Oignies entre Brabant et Namurois au XIII^e siècle », dans TOUSSAINT J. (éd.), *Actes de la Journée d'étude « Hugo d'Oignies. Contexte et perspectives »*, Namur, 2013, p. 53-67 (Monographies du Musée des arts anciens du Namurois, 58).

PAULY 2007 : PAULY M., *Peregrinorum, pauperum ac aliorum transeuntium receptaculum. Hospitäler zwischen Maas und Rhein im Mittelalter*, Stuttgart, 2007 (Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte. Beihefte, 190).

ROUHART-CHABOT 1958 : ROUHART-CHABOT J., « L'hôpital de Sclayn au Moyen Âge », dans *Mélanges Félix Rousseau. Études sur l'histoire du pays mosan au Moyen Âge*, Bruxelles, 1958, p. 475-496.

SATCHELL 2007 : SATCHELL M., « Towards a landscape history of the rural hospital in England, 1100-1300 », dans HENDERSON J., HORDEN P. et PASTORE A. (éd.), *The impact of hospitals, 300-2000*, Berne, 2007, p. 237-256.

TACK 2004 : TACK L. (éd.), *L'architecture hospitalière en Belgique*, Bruxelles, 2004 (Monumenten en landschappen. Cahiers, 10).

TIHON 1958 : TIHON C., « Le conflit des XVII villes entre Liège et Namur au XIV^e siècle. Le procès en cour de Rome », dans *Mélanges Félix Rousseau. Études sur l'histoire du pays mosan au Moyen Âge*, Bruxelles, 1958, p. 607-627.

TOUATI 2007 : TOUATI F.-O., « Le cadre de vie matériel des communautés hospitalières au Moyen Âge : apports et déficiences de l'archéologie », dans *Hôpitaux du Moyen Âge et des Temps Modernes. Actes / Hospitalen van de Middeleeuwen en de Moderne Tijden. Akten. Bruxelles-Brussel-Gent-Namur, 14-15-16/03/2002*, Bruxelles, 2007, p. 113-126 (Archaeologia mediaevalis, 25).

VERPEAUX 2016 : VERPEAUX N., *Répertoire des cartulaires « wallons »*, Namur, 2016, en ligne : <http://www.prame.be/cartulaires>.

VON DER OSTEN-SACKEN 2010 : VON DER OSTEN-SACKEN V., *Jakob von Vitry's Vita Mariae Oigniacensis : zu Herkunft und Eigenart der ersten Beginen*, Göttingen, 2010 (Veröffentlichungen des Instituts für Europäische Geschichte Mainz, 223).